

– CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020 –

L'an deux mille vingt, le lundi treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs : Mme Véronique HÉRITIER-DRAY à M. Jean BRÉBION, Mme Camélia CHALLOY à Mme Armelle PERRON.

Absents excusés : M. Philippe JOBARD, Mme Blandine SOULAY.

Secrétaire : Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019.

– ORDRE DU JOUR –

1. Plan partenarial de gestion de la demande de logement social.

2020.01 / PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGD)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Habitat Intercommunal (PLHI), Rambouillet Territoires a mis en place la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), dont la première conférence s'est tenue sous la double présidence du Président de Rambouillet Territoires et de Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire précise que la CIL comprend deux volets, dont le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) qui doit être soumis à l'avis du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information établi par Rambouillet Territoires. Il précise que la commune n'est pas assujettie à ce plan car la commune a moins de 3 000 habitants et qu'il n'y aura pas d'impact.

Il rappelle qu'il y aura, près de la gare, 40 logements sociaux et 25 logements de type 1% patronal. La commune disposera de 20 %, la préfecture de 30 % et le bailleur de 50 % des logements. M. le Maire souhaite que la commune maîtrise les dossiers sur sa commune.

M. BATAILLE précise que Rambouillet Territoires apporte une aide dans la gestion des dossiers.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son avis sur ce projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information établi par Rambouillet Territoires :

Abstentions : M. MERCIER, Mme HOIZEY, M. CARRÉ.

Avis favorable : M. BATAILLE.

Avis défavorable : M. SALIGNAT, M. BRÉBION, M. MOREAU, Mme PETIT, Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PERRON, Mme HÉRITIER-DRAY, Mme AUGER, Mme CHALLOY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, émet un avis défavorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs proposé par Rambouillet Territoires.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme AUGER informe qu'elle a failli se faire renverser par une voiture, chemin du moulin. Elle rappelle que le chemin du moulin est dangereux car les véhicules circulent à vive allure.
- M. MERCIER précise que sur la route du Bray les véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse et que certains véhicules doublent de nuit (avec voiture arrivant de face !) sans aucun respect.
- M. BATAILLE confirme que c'est un bien un camion avec remorque qui a détérioré le Pont de la Monnerie. Il demande que la commune alerte la SNCF, car il y a déjà des infiltrations et cet incident ne va pas arranger le Pont.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un administré lui a indiqué que son assurance ne voulait pas l'indemniser sur le dossier sécheresse car il a déclaré son sinistre avant l'arrêté préfectoral de catastrophe naturelle. M. le Maire demande à consulter le courrier de l'assurance, car il semblerait que les assureurs se défassent sur la mairie et les services de l'état sur la gestion des arrêtés. Ces services n'ont fait qu'appliquer les directives nationales.

La séance est levée à 19h30.